



CONSEIL
SEANCE DU 15 JANVIER 2014 - N° 236 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le :

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège S1 : Professeurs

André **AYRAL**,
Alain **BRUGUIERES**,
Michèle **JOAB**,
Jean-Yves **LE GUENNEC**,
Agnès **MIGNOT**,
Maurizio **NOBILI**,
Valérie **ROLLAND**,
Michel **VIGNES**.

Présent	Représenté par
X	
X	
X	
	CASTELLON Jérôme
	GUIEU Laurent

Collège S2 : Personnels assimilés aux professeurs : Directeurs de Recherche

Georges **LUTFALLA**.

--	--

Collège S3 : Autres enseignants : Maître de Conférences

Jérôme **CASTELLON**,
Thomas **DELAUNAY**,
Laurent **GUIEU**,
Thierry **GUILLET**,
Philippe **JANSSEN**,
Frédéric **LEMOIGNO**,
François **MUNOZ**,
Jean-Paul **ROUSSEL**.

X	
	LEMOIGNO Frédéric
X	
X	
X	
X	

Collège S4 : Professeurs assimilés aux autres enseignants

Monique **TILLARD**.

X	
---	--

Collège S5 : Personnels IATOSS

Yves **BAISSAC**,
Georges **BOUBY**,
Joël **MAIZI**,
Thierry **VINDOLET**.

X	

Collège S6 : Etudiants et usagers élus au sein d'un collège unique Licence et Master

Leslie **CERBONI**,
 Sophie **FREZIL** (suppléant),
 Safiya **CISSE**,
 Julie **DENIS** (suppléant),
 Célestin **COQUIDE**,
 Julie **FERRER** (suppléant),
 Alexandra **HEAPE**,
 Ozgür **KAVAK** (suppléant),
 Gabriel **HOLARD-SAUVY**,
 Marie **ALART** (suppléant),
 Damien **JOUVE**,
 Manon **GRELLET** (suppléant),
 Damien **LAGARRIGUE**,
 Violaine **ARAGUAS** (suppléant).

X	
	CISSE Safiya

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**,
 (Conseil Economique et Social)
 Anne-Yvonne **LE DAIN**,
 (Région Languedoc-Roussillon),
 Pierre **MAUREL**,
 (Conseil Général de l'Hérault),
 Gilbert **PASTOR**,
 (Montpellier Agglomération),
 Chantal **RONCERO**,
 (CRCI – Languedoc-Roussillon).

X (départ à 10h45)	JANSSEN Philippe
	LE GUENNEC Jean-Yves
	NOBILI Maurizio
	GUILLET Thierry
	JOURNET Christelle (départ à 10h45)

Personnalités extérieures à titre personnel

Marion **DANTON**,
 Michel **ROSSI**,
 Jean-Paul **SALASSE**.

	JOAB Michèle
	TILLARD Monique

22 membres présents ou représentés

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Président de l'université Montpellier 2
Michel **ROBERT**.

- Directeur de CASSIOPEE
Michèle **BARBUSSE**.

- Directeur de la BU
Sandrine **GROPP**.

- Directeur(trice)s adjoint(e)s
Geneviève **DEGOLS**,
Jean-Yves **LE GUENNEC**.

- Directeur(trice)s de Département
Denis **BOUYER** (PEIP),
Thierry **BRETAGNON** (Physique),
Nicolas **SABY** (DESciRE),
Bruno **TOURAINÉ** (Bio-MV).

- Chefs de service
Emilie **BLANCHARD** (Dir. adm. adj. OF/RI),
Béatrice **BOYER** (Communication),
Lucie **DUPUY de CRESCENZO** (Planning et Logistique)
Christiane **FRAMBOURG** (Master),
Caroline **FRISOU** (Affaires Générales),
Gilles **GUEVELLOU** (Dir. administratif),
Thierry **KAUFFMANN** (SIF),
Nicole **MAGNAN** (Licences),
Jean-Paul **REBOUL** (Adj. Masters),
Barbara **STRAUSS** (Dir. Adm. Administrative),
Christophe **TUGAUT-BRIGADIS** (Relations Entreprises).

INVITES :

Marthe **KALIFA** (Responsable pôle OVE-DOPI/SSIE),
Mariamawit **ASHENAFI** (Emploi étudiant Licence),
Katia **ARIBI** (Emploi étudiant Licence).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandra **GAUCERAND** (Ass. Direction).

Avant d'entamer la séance, **M. HALBOUT** souhaite une excellente année à l'Assemblée. Il rappelle que l'année 2013 a été « consistante » et 2014 le sera sûrement aussi !

M. HALBOUT désire avoir une pensée pour celles et ceux qui souffrent tout en leur souhaitant une nouvelle année plus douce.

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h45. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV n°235 - 11 décembre 2013,
3. Point sur la Fusion - avec la présence de M. ROBERT, Président de l'UM2 -,
4. Vote des statuts de la FdS,
5. Vote des projets pédagogiques des départements d'enseignement,
6. Présentation de l'Observatoire de la Vie Etudiante,
7. Information sur la Bibliothèque Universitaire,
8. Emplois étudiants et services de scolarité L et M,
9. Bilan de la mandature 2010-2014,
10. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Offre Licences - pour accréditation

M. HALBOUT a mis à disposition sur l'ENT le travail de synthèse effectué par **Mme DEGOLS**, sur l'offre de formation des licences ; celui-ci sera présenté lors de l'accréditation.

M. HALBOUT rappelle que durant cette année universitaire, la Faculté est contrainte à une procédure accélérée compte tenu de la parution du décret Licence obligeant à une mise en conformité pour la rentrée 2014. De surcroît, il précise que s'agissant des Masters, cela se déclinera à la rentrée 2015.

b- ESPE : Livret de l'offre de formation 2013-2014, élection du Directeur

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que le Livret de l'offre de formation 2013-2014 de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education - ESPE - en ligne sur l'ENT, n'est pas définitif.

M. HALBOUT ajoute que le Conseil de l'ESPE se réunira le 20 janvier prochain pour l'élection de son Directeur. A ce jour, deux candidatures sont déclarées : **M. DEMOUGIN** et **M. IUNG**.

M. HALBOUT s'engage à informer le Conseil dès qu'il aura plus d'informations concernant cette élection.

c- Règles applicables aux heures de cours complémentaires des enseignants et Enseignants-chercheurs

M. HALBOUT explique que les règles applicables aux heures de cours complémentaires des enseignants et enseignants-chercheurs avec les limitations - votées lors du dernier Conseil d'Administration -, sont disponibles sur l'ENT.

M. HALBOUT précise que le cadrage doit permettre de réaffirmer la limitation, à un plafond d'un demi-service pour les enseignants-chercheurs ; ce demi-service ne comprenant pas les heures de référentiel pour les responsabilités pédagogiques.

d- Calendrier électoral

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'une communication relative à la présentation du calendrier électoral du Conseil de la Faculté des Sciences, a été effectuée via le site web et la messagerie électronique.

M. HALBOUT indique que ces élections sont prévues le 11 février 2014. La Faculté des Sciences sollicite de manière quotidienne la Direction des Affaires Générales de l'Université afin qu'elle réunisse rapidement le Comité électoral d'établissement - la Faculté des Sciences n'ayant pas le pouvoir de réunir cette instance -. Il indique toutefois que le Comité devrait avoir lieu la semaine prochaine afin de clarifier diligemment les modalités électorales devant être mises en œuvre.

M. HALBOUT ajoute qu'un décret, paru au Journal Officiel le 27 décembre 2013, impose la parité sur les listes présentées dans le cadre de ce renouvellement.

M. BOUBY prend la parole et rappelle que c'est au Comité électoral de prendre les décisions. A ce jour, elle ne s'est pas réunie alors que le calendrier électoral est déjà disponible : cela n'est pas normal !

M. BOUBY, au nom de SUD EDUCATION, s'offense de ce genre de procédé : l'organisation des élections du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est réalisée dans le flou le plus total et cela n'est pas admissible ! Les Directions de la Faculté et de l'Université Montpellier 2 seront responsables s'il y a un recours ! Il faut respecter les procédures actées par le ministère !

M. HALBOUT lui répond que la Direction de la Faculté sollicite depuis le mois de novembre 2013 la Direction des Affaires Générales de l'Université afin que les procédures et les délais soient respectés.

M. BOUBY précise qu'il est demandé aux organisations syndicales de respecter les textes réglementaires concernant l'alternance homme/femme.

M. GUILLET adhère à l'intervention de **M. BOUBY** : il ne trouve pas normal que le calendrier soit publié alors que le Comité électoral ne s'est pas réuni.

M. BOUBY se demande comment il s'avère possible de structurer les listes alors que les modalités d'organisation des élections ne sont pas encore communiquées !

M. GUEVELLOU précise que tout ce qui a été communiqué, réalisé et organisé l'a été avec l'aval du service des Affaires juridique de l'Université. A cet effet, **M. GUEVELLOU** précise qu'il est personnellement intervenu auprès de celui-ci afin que le Comité électoral se réunisse dans les plus brefs délais.

M. HALBOUT rappelle que la Direction de la Faculté sollicite constamment la Direction de l'Université, et ce depuis le mois de novembre dernier : la Faculté n'est pas décisionnaire et elle a toujours appliqué les directives de la gouvernance de l'Université !

M. HALBOUT clôt le débat.

e- Régimes indemnitaires UM2

M. HALBOUT informe l'Assemblée que le versement de régimes indemnitaires exceptionnels présentés et adoptés - pour certaines catégories de personnels BIATSS - lors du dernier Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2, sont disponibles sur l'ENT.

M. BOUBY demande ce qu'est une « attribution exceptionnelle » ?

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit des primes exceptionnelles qui ont été actées en fin d'année par le Conseil d'Administration. Ces primes s'adressent aux personnels des services centraux de l'Université.

f- Emplois Fioraso

M. HALBOUT souligne que le Conseil de la Faculté de Montpellier a été décisionnaire en la matière car il avait fait remonter ses demandes dans le cadre de la campagne d'emploi. Deux demandes n'ont pas été validées comme étant prioritaires par l'Université mais elles demeurent classées sur liste complémentaire. Grâce à la nouvelle ouverture d'emplois supplémentaires dits Fioraso - dans le cadre du soutien aux étudiants -, la Faculté a obtenu un poste de PRAG supplémentaire pour le Département Chimie ainsi qu'un support d'Adjoint Technique Recherche et Formation pour le Département Biologie-Ecologie.

g- Elections aux CTE

M. HALBOUT rappelle que 7 des Comités Thématique d'Etablissement - CTE - ont élu leur Directeur ; le CTE Enseignement Education Formation se réunira le 20 janvier prochain pour procéder à l'élection.

h- Plan Campus

M. HALBOUT informe les Conseillers que « les vacances de fin d'année ont été employées à défendre le dossier Plan Campus ». Le ministère de l'Enseignement supérieur en la personne de **M. Alain NEVEU**, référent PPP, a été très « questionneur » sur ce dossier. L'ensemble de l'équipe en charge de ce dossier a fait remonter les arguments. Une réunion s'est déroulée la semaine précédente avec **Mme le Recteur** qui soutient fortement ce dossier, à la fois sur le mode de financement et sur les fonctionnalités qui ont été transmises à la tutelle ministérielle.

M. HALBOUT espère que le dossier présenté en l'état sera approuvé par le ministère et qu'à cet effet, les travaux du bâtiment de TD à l'entrée du campus Triolet et ceux du bâtiment de TP du Département Biologie Ecologie, pourront débiter rapidement.

i- Contrat de Projets Etat-Région

M. HALBOUT indique que le ministère va ouvrir, dans le cadre de ce contrat de Projets, des crédits dédiés à la rénovation de bâtiments pédagogiques et de Recherche.

M. HALBOUT précise que la Faculté des Sciences soutient la continuation du Plan Campus intégrant les travaux de rénovation du bâtiment 5. Par ailleurs, la Faculté souhaite s'associer à un projet porté par les IUT, ayant formulé une demande similaire de réaménagement. La Région est très réceptive à ces projets.

j- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'Assistance que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se réunira après le scrutin électoral.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 235 (CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2013)

M. HALBOUT s'enquiert d'éventuelles remarques ou modifications à apporter au Procès-Verbal n° 235.

M. HALBOUT indique que les demandes de correction transmises par **Mme ROLLAND** et **M. GUIEU** ont été prises en compte par le Secrétariat de séance.

En l'absence d'observation supplémentaire, **M. HALBOUT** soumet au vote le projet de Procès-Verbal n° 235 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du 11 décembre 2013.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 19

Le PV n°235 recueille un avis favorable.

3) POINT SUR LA FUSION (AVEC M. ROBERT, PRÉSIDENT DE L'UM2)

M. HALBOUT invite **M. ROBERT**, Président de l'Université Montpellier 2 à le rejoindre pour présenter un bilan d'étape sur le dispositif de fusion Université Montpellier 1/Université Montpellier 2.

M. HALBOUT fait part des interrogations de certains des membres du Conseil concernant l'organisation des élections du Conseil de la Faculté des Sciences. A cet effet, **M. HALBOUT** lui précise que les services de l'Université doivent absolument convoquer le Comité électoral pour enclencher officiellement le processus électoral. La Direction des Affaires Générales a déjà été sollicitée.

M. ROBERT prend note de cette demande et se rapprochera urgemment du Directeur Général des Services.

Concernant le Plan Campus, **M. ROBERT** précise que ce projet est très lourd au quotidien, que ce soit dans la dimension du service ou dans sa dimension politique. Il perdure une problématique dans le pays : l'Etat ne souhaite pas construire de nouvelles surfaces pour l'Enseignement supérieur alors que d'autres collectivités publiques ont la possibilité d'inaugurer de nouveaux bâtiments. Suivant la nature du calcul qui est fait, seront comparées des surfaces détruites à des surfaces qui vont être construites sans que ne soit connue l'architecture : il s'agit de simples simulations ! Cette manière de faire, montre la lourdeur de mise en œuvre depuis 6 ans !

M. ROBERT rappelle que les rénovations des bâtiments 23 et 25 qui s'avèrent importantes sont une traduction concrète de l'opération. Il précise qu'une transition s'est opérée du modèle PPP à la loi MOP, permettant aux établissements de travailler entre eux pour programmer des actions.

M. ROBERT ajoute enfin que s'agissant du Plan Campus, les Universités de Perpignan et Nîmes rappellent régulièrement qu'elles n'ont pas été « servies ». Aussi, dans les CPER, il risque d'y avoir une forte pression de ces sites car chacun a ses besoins immobiliers.

Concernant la surface au sol qui ne doit pas être augmentée, **M. BOUBY** demande si ce problème est dû à la halle des Masters qui a été intégré au Pan Campus.

M. HALBOUT répond qu'actuellement les discussions n'intègrent pas cette partie qui est incluse dans le projet de formation Balard. Dans le cadre de ce projet, pour la Région qui est maître d'ouvrage, il n'y a pas de problème de surface. Cette partie halle Master n'a pas été spécifiquement « pointée du doigt ». Actuellement, la partie qui l'est dans le cadre du Village des Sciences, concerne les bâtiments de TP du Département Biologie-Ecologie notamment sur le fait que, par rapport au projet initial, le bâtiment qui se construit l'est sur plusieurs étages et avec une augmentation de surface.

M. HALBOUT précise qu'il s'agit de bâtiments qui étaient en rez-de-chaussée avec une grosse emprise au sol. Les bâtiments 1, 2, 3 et 4 - situés au nord du campus Triolet- sont accessibles de « tous les côtés » ; néanmoins, ce schéma d'un point de vue énergétique, ne s'avère pas très satisfaisant - on crée des mouvements de portes -. Ces nouveaux bâtiments doivent être reconstruits avec une emprise au sol plus faible et l'on doit y recréer des espaces de circulation internes et externes. Ces espaces de circulation sont désormais comptés comme de la surface utile ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Les actuelles discussions avec le ministère portent sur le fait que l'augmentation de cette surface utile existe pour ces bâtiments de TP, conséquence de la libération d'emprise au sol.

M. ROBERT informe l'Assemblée qu'il existe un projet intitulé « Autour de la transition énergétique » à destination des sites des IUT de Montpellier et Nîmes ainsi qu'au sein du bâtiment 5 ; celui-ci accueillant les étudiants de l'université, les services techniques l'ont progressivement mis aux normes.

S'agissant de la vie institutionnelle de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. ROBERT** souhaite rappeler quelques événements majeurs, comme :

- l'accompagnement du site de Mayotte,
- le développement des CMI,
- les aspects auto-évaluations,
- la première édition du Gala de la Faculté,
- l'organisation de la finale nationale « Faites de la Sciences » qui se déroulera sur le campus Triolet,
- la mise en œuvre d'une démarche-Qualité qui ne peut qu'être encouragée au sein des composantes de l'Université,
- la structuration de l'Offre Master.

Concernant la fusion Université Montpellier 1/Université Montpellier 2, **M. ROBERT** rappelle que pour qu'il y ait une fusion, les deux établissements « doivent se mettre préalablement d'accord ». Pour ce faire, le Conseil d'Administration UM2 aura à se réunir avant l'été 2014. Les Administrateurs de chaque université seront amenés à se prononcer sur la base de l'architecture de cette nouvelle université et de ses statuts. A partir de ce vote, le CNESER donnera un avis, puis le Ministère publiera un décret de création de cette nouvelle Université. Un Administrateur provisoire sera nommé à la rentrée 2014 et aura pour mission principale de faire approuver d'une

part, les statuts finaux par les deux Conseils d'Administration réunis et d'autre part, de procéder aux élections du nouveau Président de l'Université ; ces dernières étant prévues en janvier 2015.

M. ROBERT indique qu'il n'y aura aucun changement pour les 16 composantes de formations ainsi que pour l'ensemble des UMR.

M. ROBERT précise qu'actuellement le débat porte sur les organigrammes qui impactent l'administration. La nouvelle université sera dirigée par un Président, un Directeur Général des Services, son ou ses adjoints et une organisation qui devra coordonner les services centraux et communs. Les discussions sont en cours, il faut dorénavant trouver un consensus. Le Comité stratégique se réunira le 27 janvier prochain.

M. ROBERT informe les membres du Conseil que le nom de cadre de la nouvelle université est la NUM, la Nouvelle Université de Montpellier. Le nom le plus simple sera l'Université de Montpellier. **Mme FRAISSE**, Présidente de l'Université Montpellier 3 devra donner son accord pour donner ce nom.

M. ROBERT signale qu'il y a eu des demandes d'accompagnement financier formulées auprès du ministère de l'Enseignement supérieur. Un certain nombre d'éléments ont d'ores et déjà été budgétisés.

M. ROBERT ajoute qu'il y aura des décisions à prendre pour le siège de la future université. Le point de consensus actuel est de considérer qu'il s'agit de l'Institut de Botanique, avec un bémol lié au fait que ce bâtiment nécessite une rénovation. Le bâtiment 7 sera reversé aux différents services centraux. Des moyens seront mis à disposition pour l'accompagnement au changement des personnels et, il n'y aura pas de mutations forcées. Par ailleurs, de nouvelles structures et services seront créés.

M. ROBERT indique que les élus des Conseils centraux, les Directeurs de Composantes, les Directeurs de CTE et les Vice-Présidents travaillent actuellement au sein d'une Commission statuts dont la mission principale est de toiletter les Statuts actuels de l'UM2 afin qu'ils soient en conformité avec la loi du 23 juillet 2013. Par la suite, une Commission de rédaction de Statuts qui sera une émanation de la première, se regroupera avec les comités de l'Université Montpellier 1.

M. ROBERT fait observer que dans cette nouvelle configuration, existeront des Départements scientifiques, qui s'apparenteront aux actuels CTE.

M. ROBERT entend répondre aux questions qui lui ont été posées précédemment par le Directeur :

- *Les prérogatives et les délégations pour les Composantes* : **M. ROBERT** insiste sur le maintien de délégations des signatures tout en rappelant que le principe de subsidiarité est encore plus important : **M. ROBERT** est pour le principe d'autonomie coordonnée. Il est important de laisser aux composantes une souplesse d'organisation et un maintien de délégations.

- *Les Départements scientifiques* : Ils vont regrouper la Recherche et la Formation, le modèle des composantes étant partagé dans la loi. L'identité des composantes est forte. Le logo de la Faculté des Sciences démontre bien que cette identité a déjà été réadaptée ! L'UM2 a un modèle de PFR/CTE qui n'est pas actuellement celui de l'UM1. Un consensus a néanmoins été trouvé : ce concept a été accepté par nos partenaires.

- *Un regroupement des composantes* : **M. ROBERT** répond qu'il n'y aura pas de regroupement des composantes. Une notion de réseau doit toutefois exister ; ce qui est d'ailleurs le cas des IUT. Il pourrait y avoir une harmonisation des IUT mais pas dans l'immédiat. Il a été créé un concept fédératif de Communauté - la Comue - qui remplace le PRES.

- *L'Offre de formation* : La Nouvelle Université sera entendue par le ministère et peut être l'AERES sur l'Offre de formation.

- *Le site Triolet* : Il s'agit d'un site hétérogène regroupant des structures de Recherche, Formation, de l'Administration, des services, Toutes les actions menées sur le site doivent être conservées. La dimension d'organisation de la gestion de proximité doit être préservée.

- *Les Systèmes d'information* : L'établissement a connu l'expérience d'une centralisation qui a pu paraître excessive. L'Université n'a pas les moyens d'avoir « n services dans n structures » : il faut s'astreindre à mutualiser ! Nous sommes dans un domaine, notamment autour du numérique, dans lequel il y a des possibilités de travailler à distance. L'UM2 a été moteur sur tous les aspects relatifs aux calculs scientifiques. La volonté est de mutualiser avec un dialogue de proximité. Cependant, cela pose la question de ressources et de moyens. **M. ROBERT** a confiance dans les organisations.

- *Le rattachement administratif des UMR* : Quand on parle d'UMR, cela va d'une tutelle pour une équipe d'accueil à une dizaine pour des unités de domaines dans lesquels il y a beaucoup d'organismes concernés. Des enseignants-chercheurs d'une même UMR peuvent enseigner dans plusieurs composantes, ce qui est une richesse. Concernant le rattachement administratif, **M. ROBERT** pense

qu'il y aura une discussion. Il explique que le fonctionnement des UMR a ses propres spécificités. Il ne faut pas oublier la dimension Pôle de Sites.

- *Les Doctorants* : à l'Université Montpellier 2, il sont inscrits à la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales - DRED -. **M. ROBERT** souhaite que ce modèle continue et espère que le message est entendu par l'UM1 qui par ailleurs, a des pratiques très intéressantes qui seront aussi bénéfiques pour un bon fonctionnement de notre établissement.

M. ROBERT informe les membres du Conseil que notre université a été affiliée au secteur Sciences et Techniques alors qu'au niveau national, il y existe plusieurs secteurs - Sciences et Techniques, Santé, SHS, Droit Economie et Gestion - : Pour lui, l'un des défis est que le secteur Sciences et Technique soit le mieux représenté.

M. ROBERT souhaite que son discours soit rassurant pour les composantes d'enseignement et les UMR, sur la reconnaissance qu'il y a notamment dans le triptyque Recherche/Formation/Innovation.

M. HALBOUT remercie **M. ROBERT**.

M. BOUBY fait observer que lorsque la fusion interviendra, il ne restera qu'une seule Présidence et un seul Service central et à cet effet, l'Université Montpellier 2 ne pourra pas garantir le fait qu'il n'y ait pas une mutualisation de la Direction de l'Environnement, de l'Accueil et du Cadre de Vie, des services informatiques, etc.

M. BOUBY rappelle que la fusion a été mise en place pour réaliser des économies d'échelle. Aussi, faire actuellement des promesses est pour lui une aberration car en janvier prochain, l'Université Montpellier 2 ne tiendra plus les rênes : la nouvelle Direction pourra faire ce qu'elle voudra !

Concernant les nouveaux Statuts qui devront être votés pour la Faculté des Sciences, **M. BOUBY** rappelle qu'en juillet sera votée en Conseil d'Administration la mise en place de la Nouvelle Université, dans un cadre préparé par des Commissions. Celles-ci sont composées de personnes qui ont été nommées du Conseil d'Administration. Il remarque que ces Commissions se réunissent sans qu'il puisse y être en qualité d'Administrateur. Cela signifie qu'in fine, au mois de juillet, les Administrateurs du Conseil d'Administration devront voter un texte global sur les différents thèmes qui feront la fusion. Les Commissions qui seront - peut-être - mises en place au sein de la Faculté des Sciences feront la même chose alors même qu'elles ne comprendront pas de représentants syndicaux mais seront composées de personnes « pragmatiques ».

M. BOUBY affirme dès lors que SUD EDUCATION demande l'annulation de la fusion et demande que soit organisé un référendum sur l'Université unique.

M. BOUBY se demande si les personnels qui exerceront sur le Campus Triolet, devront se déplacer à l'Institut de Botanique pour « atteindre » les personnes compétentes avec qui ils pourront, par exemple, évoquer leurs conditions de travail. Il rappelle que la campagne d'emploi - que ce soit pour les Enseignants-chercheurs ou pour les BIATSS - se réalisera à l'Institut de Botanique ! Vu les difficultés rencontrées par l'Université Montpellier 2 pour gérer 2 500 personnels et 5 000 agents hébergés, **M. BOUBY** se demande comment la gestion se maîtrise au sein d'une hyper structure.

M. BOUBY pense qu'il faut se donner du temps pour la mise en place de cette fusion et rappelle que les Commissions n'ont été constituées qu'en septembre dernier.

M. ROBERT répond qu'il existe des éléments de portée nationale mais qu'il faudra communiquer sur les sites locaux de manière plus large, communiquer au sein des établissements, des composantes, au sein des domaines disciplinaires englobant plusieurs unités, ...

M. ROBERT explique que lorsqu'une Présidence s'installe, il est possible de faire évoluer les structures et les organisations. Des choix ont été faits par les deux universités. Le ministère n'a pas contraint les deux établissements à fusionner : cela est porté par une volonté commune. Cependant, il peut y avoir des points de vue divergents sur certaines questions ou des réflexes communautaires « forts ».

M. ROBERT explique qu'il y a des groupes opérationnels et inter-opérationnels au sein desquels sont formulés des propositions. Les organigrammes qui seront présentés remontent de ces groupes dans lesquels les pratiques ont été harmonisées.

M. ROBERT précise que son rôle est d'amener et d'accompagner l'établissement dans les meilleures conditions. Actuellement, tous les élus sont invités à la Commission Statuts pour laquelle un cabinet extérieur a été sollicité.

M. ROBERT rappelle que l'essence même de l'Université française est la démocratie ! Des élections auront lieu et des acteurs seront amenés à se mobiliser pour défendre une vision. Beaucoup de questions posées vont dépendre de la nouvelle Présidence.

Le débat électoral viendra au dernier trimestre de cette année et chacun pourra mesurer les propositions qui seront faites. Pour l'instant, il s'agit d'une phase de construction.

M. ROBERT informe l'auditoire d'une rencontre avec les organisations syndicales regroupant les deux universités est prévue ce jeudi 16 janvier. Il y sera évoqué notamment les questions d'accompagnement des personnels BIATSS.

S'agissant du débat électoral, **M. ROBERT** précise qu'il perdure une très bonne entente entre lui et **M. HALBOUT** et que leur intérêt commun, est de défendre le secteur des Sciences et Techniques.

M. BOUBY fait remarquer que la réunion prévue ce jeudi ne concerne pas toutes les organisations syndicales et il le déplore. La représentativité syndicale se fait avec les élus siégeant au sein des Comités Techniques. Il confirme que cette réunion s'adresse aux BIATSS alors même que la future université est en train de se mettre en place et qu'ils sont mis de côté !

M. BOUBY rappelle que le dialogue démocratique s'effectue au sein du CA par les Administrateurs qui sont élus par la Communauté et qui doivent s'enquérir auprès des électeurs de ce qui est le mieux pour l'Université Montpellier 2. Seules les problématiques qui remonteront de ces Commissions devront être votées, ce que SUD EDUCATION considère anti-démocratique.

M. BOUBY relève que **M ROBERT** et **M. HALBOUT** avaient, sur la fusion, les même professions de foi pour l'élection du nouveau Président, c'est pour cela qu'ils ont mis trois mois à se « départager » alors que le seul et unique représentant syndical n'a pas voulu choisir entre deux personnes qui avaient un programme identique. Par contre, le référendum concernant la fusion demandée par SUD EDUCATION n'a été proposé par personne : cela est anti-démocratique.

Pour **M. BOUBY**, la mise en place de ce système amène à une fusion à marche forcée !

M. ROBERT lui répond que ce débat lui permet à l'évidence de préciser certains points : Il précise que les deux Présidents et les deux Directeurs Généraux des Services ont pris l'initiative de demander à rencontrer les 3 élus des CA qui peuvent venir chacun avec une personne de leur choix.

M. BOUBY relève que l'Université Montpellier 1 a été, pour une fois, plus démocratique que l'Université Montpellier 2 car elle a demandé à chaque organisation syndicale représentative de venir avec deux personnes alors que l'Université Montpellier 2 avait demandé à un seul élu du CA, en précisant que cet élu pouvait être accompagné par la personne de son choix, ce qui n'assure pas la représentativité syndicale.

M. ROBERT précise qu'il y aura 6 personnes de chaque université. Les remarques de **M. BOUBY** sont toutefois notées.

M. BOUBY rappelle qu'il n'y a eu aucune remontée des Commissions qui se sont déjà réunies : elles se réunissent depuis 6 mois et il ne reste plus que 4 mois avant la rentrée universitaire 2014.

Pour **M. ROBERT**, il faut laisser le temps aux membres de ces Commissions afin qu'ils formulent des propositions.

M. BOUBY prend l'exemple des Départements scientifiques en s'étonnant d'apprendre lors de ce Conseil, leur mise en place alors même qu'il est administrateur.

M. ROBERT précise qu'un document a été diffusé en Conseil d'Administration puis transmis aux Administrateurs. Il invite toutefois **M. BOUBY** à évoquer ce point lors du prochain Conseil.

M. ROBERT insiste sur le fait qu'il faut entendre ses propos et explique qu'il y a un socle et des piliers, qui sont les composantes et les laboratoires de Recherche. Un concept est partagé : il faut coordonner au mieux Recherche, Formation et Innovation. Le débat est clair. Des éléments ne sont pas médiatisés mais qui sont l'accompagnement à la structuration.

Pour avoir suivi ce dossier, **M. HALBOUT** ajoute que c'est une bonne chose que **M. ROBERT** soit venu faire un point sur des prises de décision qui sont relativement récentes. Les Conseils ne peuvent pas être informés en temps réel ; la discussion, notamment sur les Départements scientifiques n'a abouti que récemment. Faire un point sur la fusion ce jour en Conseil permet de faire un point d'étape et de faire vivre la démocratie ! La position des composantes est importante. La démarche actuelle est une logique de rassemblement plutôt que de division.

M. GUILLET, représentant du syndicat FSU découvre qu'il y a une réunion le 16 janvier prochain car aucune personne de son syndicat n'a été convoquée. Il a vérifié les comptes rendus des Conseils d'Administration mis à disposition des représentants syndicaux ; il n'y a pas eu de débat sur les Départements scientifiques.

M. GUILLET insiste, il faut penser à faire des allers/retours avec les instances, les Conseil, le CT pour pouvoir avancer ! Il est demandé aux représentants syndicaux de travailler sur des petits points collatéraux ou sur les Statuts ; ces personnes connaissent le code de l'Education.

M. ROBERT n'approuve pas ces propos et précise que le Service juridique de l'Université Montpellier 2 est extrêmement performant mais il est saturé de questions liées à des contentieux individuels.

M. ROBERT rappelle qu'il est important d'écouter et de répondre à toutes les questions évoquées.

M. ROBERT rappelle que sa présence au Conseil permet de diffuser les informations dont il dispose actuellement. Des évolutions seront à prévoir.

M. SABY demande à **M. ROBERT** d'évoquer les instances importantes pour la vie des universités : les Conseils et notamment les élections de ceux-ci : « Qu'est ce qui se préfigure sur le découpage en collèges, les représentativités dans ces collèges, sachant que ces choses-là sont en partie entérinées par la loi et en partie liées aux statuts de l'Université » ?

M. ROBERT lui répond qu'à ce jour rien n'a été tranché. Il rappelle que son rôle est de signaler qu'il y a des enjeux importants dont certains seront régulés par la loi. Rien n'a été défini sur les questions de collèges.

Mme CISSE rejoint les remarques de **M. BOUBY** : Concernant les Commissions, elle pense qu'elles ont été mises en place trop tardivement car l'échéance est janvier 2015. Il n'y a aucun retour de leur part. Des choses seront votées sans que toutes les informations n'aient été communiquées, sans qu'il n'y ait de discussion. Chaque université débat de son côté sur la rédaction des Statuts. Il est impossible de mettre en place une Université unique en si peu de temps.

Mme CISSE est inquiète et fait part de la mise en place des calendriers universitaires qui sont différents entre chaque université.

Mme CISSE fait part de la demande d'un vote de principe sur la fusion. Il lui semble que la seule chose qui a été votée est la Charte de la fusion notamment pour soutenir le vote des deux conseils d'Administration. Il lui semble que ce vote n'est pas légitime. Elle pense intéressant qu'il y ait un vote sur ce principe de fusion.

Concernant la vie étudiante, **M. ROBERT** précise qu'il n'y aura aucune perturbation par rapport à cette fusion. Il répète que le Conseil de la Faculté des Sciences qui est en place s'organisera et aura les outils nécessaires.

Concernant les Commissions, **M. ROBERT** rappelle qu'un travail énorme est réalisé, les personnes se rencontrent deux fois par semaine pour la coordination. Il y a beaucoup d'informations ; comment les digérer ? Ce qui compte, c'est qu'il y ait une restitution de chacun des 13 groupes qui vont produire les organigrammes et décliner les missions.

M. ROBERT a pris l'engagement de « ne pas voter n'importe quoi, n'importe quand. Ce ne sont pas deux personnes qui décident seuls dans un coin ».

M. HALBOUT remercie **M. ROBERT** pour cet exercice de dialogue auprès des membres de la Faculté des Sciences de Montpellier.

4) VOTE DES STATUTS DE LA FACULTE DES SCIENCES

M. HALBOUT précise que conformément au débat qui est intervenu lors du précédent Conseil, un certain nombre de demandes ont été prises en compte. Une discussion lors du Bureau a permis d'ajuster certains articles. En outre, lors de cette même séance, a été acté le fait de proposer deux versions liminaires de ces Statuts : une version avec les Commissions, une autre sans ces mêmes instances - les arguments sont disponibles sur le PV n° 235 du Conseil de la Faculté venant d'être voté -.

M. HALBOUT rappelle que ces Commissions « ouvertes » doivent permettre d'associer un maximum d'élus et qu'elles ne sont en rien, décisionnaires.

M. BOUBY réfute le fait que ces Commissions puissent être « ouvertes » puisqu'elles sont cadrées en nombre de personnes élues ou pas, susceptibles d'y siéger : deux Directeurs de département, un représentant du Conseil, etc.

M. GUEVELLOU lui répond que ce cadrage - adéquation sur la présentation de la Conférence et des Commissions -, a été abandonné et n'a plus lieu d'être : il s'agit d'une erreur de présentation. Aussi, **M. GUEVELLOU** propose de supprimer l'ensemble des articles faisant référence à la Conférence au sein du Règlement Intérieur et entend privilégier l'unique présentation de l'article 20, à savoir que « *l'instance de consultation scientifique prend le nom de Conférence de Prospective Scientifique. Elle est présidée par le Directeur de la Faculté des Sciences ou son représentant.* »

Pour **M. GUILLET**, il s'agit de l'article faisant référence à la Conférence de Prospective scientifique de la page 18 du présent document qui doit être supprimé car le reste de celui-ci faisant mention du fait que « *la Commission Budgétaire est composée de deux représentants des Départements. Le nombre de membres de la Commission désignés par le Conseil de la Faculté des Sciences est fixé à 2* », n'apparaît pas comme étant redondant ; dès lors, il ne faut pas le supprimer - au même titre que l'article 20 -.

M. HALBOUT conclut donc qu'il faut effacer la partie Conférence de Prospective scientifique de la page 18 des Statuts de la Faculté des Sciences.

M. GUILLET acquiesce en précisant qu'il est indispensable de conserver le libellé relatif aux Commissions car elles sont uniquement listées page 15 et non décrites dans les Statuts.

M. HALBOUT propose de supprimer le nombre de membres dans chaque Commission.

M. BOUBY précise qu'il est contre la mise en place de ces Commissions et rappelle que lors du dernier Conseil, il avait été demandé des volontaires pour être membres de ces instances ; personne ne s'étant présenté, cela signifie que la charge de travail de tout un chacun ne le permet pas !

M. HALBOUT entend l'objection de **M. BOUBY** et rappelle que dès la mise en place du nouveau Conseil, il faudra sensibiliser les élus sur le fait de participer activement à ces Commissions, sans que cela ne concerne toujours les mêmes !

M. BOUBY revient sur la dernière réunion du Bureau au sein duquel seulement 4 personnes étaient présentes.

M. HALBOUT précise qu'effectivement cela fluctue entre 4 et 6 personnes.

M. BOUBY considère que ces Commissions ne pourront fonctionner qu'à la seule condition que chacun s'y investisse.

M. HALBOUT interpelle l'Assemblée en indiquant les deux plaques exposées au sein de la Salle des Actes, faisant mention dans l'ordre chronologique des Doyens de la Faculté des Sciences et des Président de l'Université Montpellier 2 : au 1^{er} janvier 2015, il y aura sans doute une nouvelle plaque avec le futur Président de la Nouvelle Université ; l'Université Montpellier 2 aura disparu.

Pour **M. HALBOUT**, si de nouvelles conditions ne sont pas créées pour qu'il y ait une vie démocratique pleine et entière au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier, son successeur se « satisfera » d'une discussion avec le Président de la Nouvelle Université sans qu'il puisse disposer d'un quelconque mandat.

M. HALBOUT rappelle qu'actuellement l'Université Montpellier 2 a en son sein un Comité Technique, un Conseil Académique, un Conseil d'Administration, ... alors même que la Faculté des Sciences sera demain l'organe de représentation principal d'une grande partie du secteur des Sciences et Techniques.

Toutefois, **M. HALBOUT** corrobore une partie des propos de **M. BOUBY** sur la charge de travail en considérant qu'il faut véritablement « s'emparer » de ce sujet. Les élections à venir doivent être l'occasion de mettre en place ce fonctionnement où chaque acteur de la vie démocratique de la Faculté des Sciences pourra s'impliquer.

M. GUILLET est d'accord sur le fait que la Faculté ait besoin de ces Commissions. En outre, il adhère pleinement aux propos de **M. BOUBY** en précisant que le prochain Conseil aura à former chaque Commission et à en répartir chacun de ses membres. Il ajoute qu'actuellement, si les Groupes de Travail ne fonctionnent pas « convenablement » c'est peut-être parce que ce sont toujours les mêmes qui y participent !

Pour **M. HALBOUT**, cela demeure réellement l'objectif qu'il convient de se fixer : il faut se saisir de l'occasion du renouvellement du Conseil de la Faculté pour procéder à un véritable partage des responsabilités. Le regret de **M. HALBOUT** est qu'un certain nombre d'élus inscrits sur des listes se sont désengagés tout en faisant confiance à d'autres personnes.

Mme CISSE demande à intervenir au nom des représentants étudiants et plus particulièrement de l'UNEF : leur non-participation à certains Groupes de Travail ne correspond pas à un désengagement ou à une démotivation mais tout simplement à un manque de temps. **Mme CISSE** rappelle en conséquence qu'elle n'est pas opposée à la mise en place des Commissions mais matériellement parlant, cela sera très lourd.

M. HALBOUT précise que **Mme CISSE** a toujours été très impliquée dans la vie institutionnelle de la Faculté des Sciences et entend la remercier.

Mme CISSE reprend la parole en rappelant que l'erreur qu'elle a fait remonter lors du précédent Conseil concernant la suppléance d'un élu UNEF, n'a pas été corrigée.

M. GUEVELLOU lui répond qu'il a vérifié et qu'il ne s'agit pas d'une erreur.

Avant de proposer aux membres du Conseil de voter les nouveaux Statuts de la Faculté, **M. HALBOUT** explique qu'il procédera dans un premier temps à un vote indicatif entre les deux formules - Statuts comprenant les Commissions ou Statuts sans les Commissions -. Dans un deuxième temps, le Conseil procédera à un vote formel. **M. HALBOUT** rappelle que la majorité absolue du Conseil est indispensable pour approuver les Statuts.

En l'absence de remarque supplémentaire de la part des membres du Conseil, M. HALBOUT propose de passer au vote indicatif entre les deux alternatives :

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

- **Projet ne faisant pas mention de l'existence de la Conférence de Prospective Scientifique et des 5 Commissions (Budgétaire, Patrimoine, Relations Internationales Ressources Humaines et Systèmes d'Information) : 2**
- **Projet faisant mention de l'existence de la Conférence de Prospective Scientifique et des 5 Commissions : 14**
- **Ne se prononcent pas : 6**

LA CONFERENCE DE PROSPECTIVE SCIENTIFIQUE ET LES 5 COMMISSIONS SERONT MENTIONNEES DANS LES STATUTS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER.

M. GUIEU se réjouit des suppressions qui ont été apportées et suggère de supprimer la phrase suivante « *leur désignation comme membre par le Conseil s'opère dans la limite des sièges disponibles dans chaque instance* » se trouvant page 18 dans le paragraphe intitulé « Les membres » qui, à ses yeux, n'a plus de sens.

M. HALBOUT confirme la suppression de cette mention.

M. HALBOUT propose ensuite le vote formel des nouveaux Statuts modifiés comportant la Conférence de Prospective Scientifique et les Commissions.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

- Abstention : 1**
- Défavorable : 4**
- Favorable : 17**

ALORS QUE LA MAJORITE ABSOLUE EST AU REGARD DU NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE AU SEIN DU CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER EST FIXEE A 19 VOIX, LE TEXTE N'AYANT RECUEILLI L'APPROBATION QUE DE 17 VOTES FAVORABLES, LES NOUVEAUX STATUTS MODIFIES NE SONT PAS APPROUVES.

M. HALBOUT informe le Conseil que les nouveaux Statuts seront votés lors de la prochaine mandature.

M. BOUBY propose de voter les Statuts sans les Commissions.

M. HALBOUT lui répond que le Conseil s'est déjà exprimé lors du vote informel.

5) VOTE DES PROJETS PEDAGOGIQUES 2014 DES DEPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

M. HALBOUT fait observer le travail préparatoire de synthèse et d'arbitrage réalisé par **Mme STRAUSS** et **M. BRETAGNON**, afin de prioriser un certain nombre de projets pédagogiques au vu de leur mise en œuvre « urgente ».

En l'absence de remarque de la part des Conseillers, M. HALBOUT propose au Conseil le vote des Projets pédagogiques 2014 des Départements d'Enseignement de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 21 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 19

PROJETS PEDAGOGIQUES DES DEPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTE DES SCIENCES RECUEILLEN UN AVIS FAVORABLE.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote favorable.

6) PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE (OVE)

M. HALBOUT présente à l'Assemblée **Mme KALIFA**, Responsable de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), structure rattachée au Service des Systèmes d'Information des Etudes de la Direction des Etudes de l'Université Montpellier 2.

Mme KALIFA présente aux membres du Conseil les résultats de l'enquête relative à l'insertion professionnelle et aux stagiaires concernant l'impact des activités salariées et bénévoles sur les études - **Cf. annexe 1** -.

Après cette présentation, **M. LEMOIGNO** demande à **Mme KALIFA** si elle dispose d'un chiffre d'impact sur les notes des étudiants qui ont une activité professionnelle.

Mme KALIFA lui répond que cette analyse a été effectuée au sein de l'Université Montpellier 3 au travers d'une enquête portant sur 4 questions et s'adressant à la totalité des étudiants. Pour que cela puisse se faire à l'Université Montpellier 2, il faudrait que les enquêtes soient renseignées lors des évaluations des étudiants, comme l'a par ailleurs fait l'Université Montpellier 1. A partir de cela, il sera possible de réaliser ces corrélations.

Mme LEMOIGNO souhaite connaître les résultats des autres universités.

Mme KALIFA lui précise qu'elle n'a pas ces résultats mais les communiquera dès qu'elle les aura en sa possession.

Mme CISSE n'est pas surprise par les résultats de cette enquête : elle demeure très intéressante mais les chiffres d'impacts présentés ne sont pas réels.

Mme KALIFA explique que les personnes sensibilisées et sollicitées par cette enquête ont massivement répondu. Si on prend acte des résultats, on constate qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui ont une activité salariée.

M. BOUBY remarque que la mise en ligne des cours est une « pâle » alternative s'adressant aux étudiants. Ce qu'il faut considérer, c'est avant tout leur activité et leur investissement au niveau des enseignements alors même que les enseignants font observer constamment que les étudiants ne travaillent pas assez. La mise en ligne des cours ou de tout autre dispositif peut certes être envisagée ; néanmoins, le problème global demeure leur investissement !

M. BOUBY est interloqué de constater que les étudiants soient contraints de travailler au point de se pénaliser dans leurs études. Il s'agit avant tout à ses yeux, d'un problème national. Cette enquête ne fait que confirmer les analyses des organisations syndicales constatant la dégradation des études estudiantines. Les solutions palliatives telles que la mise en ligne des cours ont un impact très faible pour les étudiants obligés de travailler !

Mme KALIFA explique que le fait de bénéficier conjointement de cours en ligne et d'une plateforme de partage, évite de demander les cours « au copain ».

M. BOUBY fait observer l'individualisme accru présent chez les étudiants. Force est de constater qu'ils ne se connaissent pas au sein de leur propre promotion !

Mme KALIFA lui répond que les plateformes de partage permettent les échanges entre les étudiants.

Pour **M. BOUBY**, l'informatique n'est pas un bon outil.

Mme GROPP rappelle que des efforts ont été effectués sur l'ouverture des services communs. A ce titre, la Bibliothèque Universitaire - BU - est désormais ouverte le soir jusqu'à 21 heures. Concernant l'échange et le partage entre étudiants, **Mme GROPP** précise que beaucoup d'étudiants viennent à la BU pour faire des photocopies de cours qu'ils se prêtent ou s'échangent. Ce constat pourra amener à développer la BU comme un centre de médiation numérique et à mettre en place des services d'échange.

M. BOUBY fait remarquer que les locaux de la BU deviennent trop exigus pour réaliser ces échanges.

M. GUIEU demande si dans l'enquête apparaît une répartition des étudiants en CDD et travaillant en intérim.

Mme KALIFA lui répond que l'enquête ne traite pas de cette question.

M. HALBOUT remercie **Mme KALIFA** pour son intervention.

7) INFORMATION SUR LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

M. HALBOUT invite **Mme GROPP**, Directrice de la Bibliothèque Universitaire à présenter son activité.

M. HALBOUT rappelle que le projet de la BU est intégré dans le cadre du CPER afin qu'il puisse être procédé à un accueil des étudiants dans des conditions « modernes ».

Mme GROPP procède à une présentation de la BU Sciences - Cf. **annexe 2**, photos de la bibliothèque avant et aujourd'hui dans le schéma CPER -.

M. BOUBY fait part de ses inquiétudes concernant les problèmes liés à la surface du bâtiment ; celui-ci étant classé, il n'est pas possible de procéder à certaines modifications. Il fait remarquer en outre que la surface est contrainte pour l'accueil de 16 000 étudiants. Enfin, **M. BOUBY** s'enquiert d'éventuelles informations relatives à l'Atrium.

S'agissant des horaires d'ouverture, **M. BOUBY** note qu'il s'agit d'une contrainte pour les personnels.

Mme GROPP lui répond en expliquant que l'extension en soirée est réalisée avec des moniteurs étudiants : cette organisation n'impacte pas le personnel de la bibliothèque.

Sur les surfaces, **Mme GROPP** précise que le public universitaire potentiel présent sur le campus est de 12 000 ; les IUT et la FDE étant desservis par des bibliothèques propres. Néanmoins, il existe un vrai problème concernant les surfaces. Il était prévu une deuxième tranche d'extension et actuellement, il est mené une réflexion d'optimisation de l'espace donné. S'agissant de l'Atrium, ce qui a été proposé est la réunion des deux bibliothèques dans un bâtiment unique en permettant la mutualisation des équipes. L'Université Montpellier 2 a acté ce projet avec le Plan Campus.

M. GUIEU fait remarquer que les étudiants de Licence fréquentent peu le site, peut-être que cela est dû à un manque de communication.

M. GUIEU demande s'il n'est pas possible d'agrandir les locaux en utilisant la hauteur de plafond.

M. HALBOUT et **Mme GROPP** répondent qu'il s'agit d'une des pistes actuellement explorée devant permettre de créer 6 à 8 salles supplémentaires équipées.

M. HALBOUT remercie **Mme GROPP** pour son exposé.

8) EMPLOI ETUDIANTS ET SERVICES DE SCOLARITE L ET M

M. HALBOUT invite **Mmes FRAMBOURG** et **MAGNAN** afin qu'elles présentent le dispositif organisationnel « emplois étudiants » mis en œuvre au sein des services de scolarité L et M.

M. HALBOUT souligne qu'il est marquant pour les services de la Faculté des Sciences qu'il soit procédé à la présentation de l'action des étudiants exerçant au sein de la Scolarité.

M. GUEVELLOU explique que ce dispositif permet d'assurer un accueil indispensable pour la population estudiantine sur l'amplitude horaire méridienne de la journée.

Mme ARIBI, **Mme ASHENAFI** et **M. DANOY**, emplois étudiants de la Faculté des Sciences de Montpellier, présentent leurs activités au sein du service des Licences - **Cf. annexe 3** -.

En sa qualité d'élue étudiante, **Mme CISSE** souhaite remercier les intervenants pour leur présentation : les améliorations proposées répondent véritablement aux besoins des étudiants.

Mme CISSE rappelle que l'information essentielle dont disposent les étudiants, réside dans le fait que la Scolarité est située au bâtiment 30 du campus.

M. HALBOUT appelle **Mme FRAMBOURG**, Responsable du service Master à le rejoindre pour présenter les missions des emplois étudiants.

Mme FRAMBOURG présente les activités des emplois étudiants au sein du service Master - **Cf. annexe 4** -.

M. HALBOUT note que les approches présentées sont identiques à celles du service Licence.

M. HALBOUT remercie **Mme ARIBI**, **Mme ASHENAFI**, **Mme FRAMBOURG** et **M. DANOY** pour leur présentation claire et rappelle aux élus que les documents sont disponibles sur l'ENT.

9) BILAN DE LA MANDATURE 2010-2014

M. HALBOUT présente le bilan de la Mandature 2010-2014 de la Faculté des Sciences de Montpellier :

	Fait	Projets 2014
Organisation des services administratifs	Restructuration des services, RA et RAAs, démarche qualité	Analyse de la démarche qualité, réflexion sur les priorités
Organisation politique	Nouveaux statuts, place des départements, bureau et vie du conseil, conseil bilan, site web	Communication interne, dans les départements
Ressources humaines	Vote des campagnes d'emploi, dé-précarisation des supports, référentiel des services, SPS, gestion des services	Analyse des SPS, régime indemnitaire BIATS, répartition des heures, validation des services
Finance	Budget propre intégré, bilan financier positif, lettre de cadrage budgétaire, action sur la TA, projets pédagogiques, réserve de précaution	Marges de manœuvres pour des projets, HCC
Immobilier	Projets de site (Plan Campus, CPER, Halle chimie), retrait des PPP	Problème de salles, gestion logistique du campus
Système d'information	Transition vers un système « établissement », fiabilité de nos données	Transition lente et mal acceptée, adaptation aux usagers
Offre de formation – Insertion – Relation internationale	•Cadrages MCC, rattrapage, examens, sport, stages, sécurité,	Analyse des coûts
	•Charte de fonctionnement licence, master, FOAD, conventions, CMI, UM3D (semaine d'intégration),	semestre de remédiation
	•Plus de DU en formation initiale, auto-évaluation LMD3, conseils de perfectionnement, licence LMD4,	masters (cf CTE)
	•Positions lors des assises, ESPE, masters enseignement, EAP, •RI : attribution des bourses, HSTH, (Mayotte), ...	
Diffusion des savoirs	Faites de la Science, DESciRE, Math C2+, JPO, Gala	Vie du campus

M. GUILLET fait observer qu'il s'était proposé pour participer au Groupe de Travail ayant permis la rédaction de cette synthèse, mais force est de constater qu'il était seul !

M. GUILLET ajoute qu'il a réalisé un bilan identique sauf sur la transition des systèmes d'information Rez-UFR/DSI qui s'est avérée « trop » rapide, le Conseil a dans le même temps validé de nombreux textes et chartes au point de se demander si les conseillers ne sont pas transformés en « bureaucrates ».

Par ailleurs, **M. GUILLET** pense que le renforcement attendu avec les Départements d'enseignement s'est vérifié comme étant très bénéfique.

S'agissant des personnels, **M. GUILLET** précise que le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier a su lutter contre des dispositifs « malsains » comme celui des chaires par exemple. Il s'est en outre battu contre la précarité. Par contre, pour les enseignants-chercheurs, la charge administrative s'est fortement accrue tout en se répartissant de manière inégale.

M. HALBOUT relève ces propos et pense qu'il s'agit effectivement d'un sujet très important, pour ne pas dire sensible : il reste un travail important à réaliser. Les valeurs sont partagées et concernant la lourdeur des tâches administratives, cela demeure un enjeu.

M. HALBOUT souligne qu'il faut adjoindre au bilan, la suppression des DU en formation initiale, le dispositif de « déprécarisation », le retour aux secondes sessions en L1, etc ... engagements que le Conseil avait pris et actés, notamment lors du débat sur les Assises.

M. JOAB revient sur le fait que les conditions de travail se dégradent : les effectifs d'étudiants grossissent alors même que perdure un manque de salles ! On ne peut dès lors pas indéfiniment accroître la pression sur les personnels et sur les étudiants. Il faut alerter l'ensemble de la Communauté sur cette dégradation qui s'avère être très insidieuse.

M. HALBOUT suggère de compléter ce bilan au vu de la dégradation de la situation financière des étudiants qui sont dans des conditions assez précaires.

M. HALBOUT précise enfin qu'il n'a pas réalisé un bilan relatif aux postes de la Faculté des Sciences, mais comme l'a indiqué **M. ROBERT**, la Faculté a bénéficié de postes qui demeurent malheureusement « une goutte d'eau » au regard des charges de travail supplémentaires.

M. HALBOUT conclut son propos en insistant sur le fait qu'il faut dégager des priorités. La Faculté des Sciences de Montpellier ne peut pas tout gérer et elle sera amenée à faire des choix !

10) QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** demande à l'Assemblée s'il y a des questions diverses ; aucune n'est formulée.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation

La 6^{ème} séance - ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est levée à 12h40.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND